Les Petits chanteurs à la croix de bois interdits de concert

01/05/2009 à 0h51

L'existence des Petits chanteurs à la croix de bois est-elle menacée ? C'est la question qui fait surface après l'interdiction de leur concert, par la préfecture de l'Oise. A l'origine de cette interdiction, un bras de fer engagé avec l'administration, qui veut que les enfants soient rémunérés.

C'est ce qu'a annoncé l'association, qui a réagi par l'intermédiaire de son vice-président Alain Babaud. « Si on doit commencer à payer les enfants, c'est la mort des Petits Chanteurs à la Croix de Bois ! Financièrement, nous n'avons ni les moyens, ni l'assise », a-t-il expliqué.

Selon l'association, depuis 2008, **l'Etat veut soumettre le choeur d'enfants, à la législation du travail**, alors qu'elle estime que son action s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif de formation. Selon elle, les parents des enfants sont également contre le fait de rémunérer les enfants.

« Nous partons en tournée en Italie et en Suisse dans 17 jours et si on n'a pas l'autorisation, cela serait terrible, on serait obligé d'arrêter », regrette Alain Babaud.

Source